



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 25 janvier 2023 à 17h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Jean Audet, maire

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Gina Cloutier.

Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse suppléante, Gina Cloutier, déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse suppléante en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - GREFFE

4.1 - Augmentation temporaire de la marge de crédit Desjardins

- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

### **4 - GREFFE**

**2023-01-21**

**2023-01-22**



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

2023-01-23  
N° de résolution  
ou annotation

### 4.1 - Augmentation temporaire de la marge de crédit Desjardins

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière doit s'assurer que la Municipalité ait les liquidités suffisantes pour concourir à ses obligations;

**CONSIDÉRANT QUE** les prochaines entrées de taxes ne sont prévues que pour le mois de mars prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en attente du remboursement de certains programmes gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite augmenter sa marge de crédit afin de remplir ses obligations financières;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce autorise une augmentation temporaire de la marge de crédit de la municipalité de 100 000,00\$ à un taux préférentiel plus zéro;

**CONSIDÉRANT QU'**en date de ce jour, ledit taux préférentiel est à 6,45%;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Frampton demande à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce d'augmenter temporairement la marge de crédit opérations de 100 000,00\$;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Jean Audet, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton les documents afférents à l'augmentation temporaire de la marge de crédit opérations.

2023-01-24

### 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 37, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu, de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gina Cloutier  
Mairesse suppléante

Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière